



DOUANE

SPÉCIAL DRONE

LA DOUANE A BESOIN D'UNE RÉALITÉ SOLIDE

FACE AUX INTERROGATIONS SOULEVÉES PAR L'EXPÉRIMENTATION DES DRONES EN DOUANE ET POUR SÉCURISER ET VALORISER LA MISSION DES 84 PILOTES DE DRONES, LA CFDT A EXIGÉ ET OBTENU UN POINT D'ÉTAPE DE L'EXPÉRIMENTATION EN FORMATION SPÉCIALISÉE.

Depuis 2022, la Direction Générale a lancé le déploiement des drones. Mais comme souvent en Douane, cette expérimentation reste sans périmètre défini, sans évaluation des coûts investis et, pire encore, sans réelle doctrine officielle.

La Direction aéromaritime, qui a été pilote dans ce domaine, a clairement un temps d'avance sur les directions territoriales où les pilotes de drones sont souvent livrés à eux-mêmes. Face à ce flou artistique et pour enfin sécuriser et valoriser la mission des 84 pilotes de drones, la CFDT a exigé et obtenu un point d'étape de l'expérimentation en Formation Spécialisée.

FORMATION / ENTRAÎNEMENT

UN CADRE À DÉFINIR

La CFDT a posé dans le domaine plusieurs questions qui demeurent sans réponse.

Pour les dronistes, nous demandons la création d'un cadre formel, avec une position claire dans Mathieu, et un temps dédié à la formation continue et à l'entraînement, harmonisé entre toutes les directions qu'elles soient aéromaritimes ou territoriales.

MATÉRIEL

DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR DES MISSIONS RÉUSSIES

La CFDT demande la mise en place d'un « pack droniste » complet, à l'instar de ce qui a été fait pour le « pack maritime ». Ce pack droniste doit inclure des ponchos non sérigraphiés, des lampes, des combinaisons d'entraînement, des batteries de secours, et bien plus encore.

Nous demandons également la mise à disposition d'ordinateurs portables pour la préparation des missions et l'ouverture de réflexions sur l'accès au télétravail pour les collègues dronistes.

PRÉPARATION DES MISSIONS

CLARIFICATION NÉCESSAIRE SUR LE TEMPS ALLOUÉ

L'expert dépêché par l'Administration a confirmé que les dronistes doivent disposer de 30 minutes à 1 heure pour préparer leurs missions. Malheureusement ce sujet « préparation de mission » semble un OVNI dès qu'il faut en décliner une doctrine ou en tirer les conséquences en matière RH ou organisation du travail.

La CFDT a proposé d'allouer une demi-heure droniste, et/ou de créer une équipe spécifique « drone » dans Mathieu, ce qui permettrait une gestion autonome de leur service (préparation des missions, matériel, débriefing...).

Nous avons aussi proposé une position dans Mathieu permettant d'intégrer une préparation de mission d'environ 30 minutes à 1 heure la veille. **Aucune réponse !**

Pourtant il faudra bien mettre en place des outils efficaces afin d'adapter nos applicatifs et nos règles RH à la réalité opérationnelle des pilotes de drones !

DRONES,
MAI 2025



AUTORISATION PRÉFECTORALE UNE GESTION À REVOIR

Les premières autorisations préfectorales étaient mal calibrées, ce qui a généré des annulations.

Les services de la sous-direction JCF nous confirment que le travail de rattrapage a été fait mais que le sujet génère un travail constant de veille, car la réglementation en matière de drones est encore extrêmement mouvante.

MISSIONS UNE DOCTRINE D'EMPLOI À STABILISER

La doctrine d'emploi des drones reste instable et ne nous a pas été présentée !

Nous demandons que tous les chefs d'équipe puissent avoir accès à cette doctrine, car ce sont eux qui sont responsables des vacations sur le terrain. À ce jour l'accès à l'application « Océan Drone » est très restreint et doit être élargi aux chefs d'équipe.

La CFDT demande également une formation spécifique à cet outil pour tous les chefs d'équipe. Il est important pour assurer la cohésion des équipes et des escouades que chacun puisse mesurer la nature exacte et les contraintes de la fonction pilotes de drones.

Il faut aussi s'interroger sur l'intérêt ou pas pour les télépilotes de s'identifier auprès du CODT et avoir aussi une réflexion sur la création de groupe AGNET dans les directions, à l'instar des motards ou EMCAS.

RESPONSABILITÉ UNE SITUATION À CLARIFIER

La question de la responsabilité reste assez floue.

Certes en cas d'accident ou d'incident, la protection fonctionnelle sera attribuée aux télépilotes et aux chefs d'équipe.

Pour autant l'Administration a du retard sur l'adaptation des dispositifs et notamment la mise à jour des DTR (Document Topographique Référence) pour sécuriser les dispositifs de contrôles. En effet, en cas d'incident, une enquête sera menée comme pour les aéronefs, avec l'intervention de la gendarmerie de l'air et l'audition des membres de l'escouade. Nous devons donc être exemplaires et travailler en toute sécurité réglementaire.

INDEMNITÉS ET VALORISATION DE LA FONCTION RECONNAITRE LA TECHNICITÉ

La technicité doit être reconnue.

La CFDT demande une valorisation par une ACF spécifique (ou majoration d'ACF) pour les dronistes.

La DG ne ferme pas la porte mais reporte le débat au second semestre.

Toujours en matière de valorisation, nous revendiquons également que la certification de télépilote soit inscrite au registre national des compétences professionnelles.

La DG n'y est pas opposée mais alerte sur le temps nécessaire à l'instruction de ce type de dossier.

En réponse la CFDT a invité la DG à ne pas tarder à lancer cette démarche.

PROCÉDURE UN OUTIL À CLARIFIER DANS NOS PV

L'usage du drone doit-il être mentionné dans nos PV ? Le drone peut-il être utilisé comme élément probant pour l'application de l'article 60-2 ?

La Cour de cassation a reconnu que le drone pouvait être considéré comme un élément de preuve.

Il est urgent de formaliser son statut juridique pour notre activité contentieuse.

La sous-direction JCF s'engage à répondre à nos interrogations sur le sujet.

MISE À JOUR DES DRONES UNE GESTION À AMÉLIORER

La CFDT demande des précisions sur les mises à jour des drones.

Faute de Wifi dans les unités ou compte tenu des limitations de connexion, les dronistes sont obligés de faire un partage de connexion de leur téléphone pro. Aucune réponse n'a été fournie.

PIRATAGES ET ATTAQUES RÉFLEXION EN COURS

Une réflexion est en cours concernant les risques de piratages ou d'attaques. Un fusil brouilleur sera prochainement testé pour contrer ces risques.

La CFDT alerte sur la multiplication des équipements, sur le poids des équipements, sur l'encombrement en cas d'emport dans les véhicules de service, sur la sécurisation des véhicules (grille de protection).

Ce groupe de travail a une nouvelle fois révélé l'écart flagrant entre les besoins concrets du terrain et les réflexions théoriques de la DG.

LA CFDT EXIGE DES RÉPONSES PRÉCISES ET RAPIDES CONCERNANT LE TEMPS ALLOUÉ, LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE, LES MOYENS MIS EN PLACE, AINSI QUE LA VÉRITABLE RECONNAISSANCE ET VALORISATION DE CETTE SPÉCIALISATION.

